



MARARA
Paiement

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES COMPTE ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces justificatives obligatoires à nous transmettre pour ouvrir un compte Entreprise individuelle Marara Paiement :

- ✚ Une pièce d'identité¹ en cours de validité (au choix)
- ✚ Un justificatif de domicile² de moins de 3 mois (au choix)
- ✚ Un extrait Kbis (de moins de 3 mois) Ou Contribution des patentes DICP (tamponnée) Ou Carte professionnelle CAPL (en cours de validité) Ou Licence de pêche
- ✚ Une attestation du N° de TAHITI - ISPF (de moins de 3 mois)
- ✚ Si activité déjà existante : les 3 dernières déclarations de chiffre d'affaires ou Avis d'imposition DICP ou 3 derniers bilans
Si nouvelle activité : prévisionnel sur 3 ans
- ✚ Si client autre banque : les 3 derniers relevés de compte
- ✚ Justificatif CPS mentionnant le numéro du matricule (uniquement pour les professionnels de santé)

-
- **¹La pièce d'identité** : Carte nationale d'identité (CNI), Passeport, Carte de résidence, Demande d'asile, Tout document d'identité étranger, Titre de séjour
 - **²Le justificatif de domicile** : Factures (électricité / internet / eau / tel. fixe / mobile uniquement dans le cas où l'adresse géographique est mentionnée, ...), Certificat de résidence, Attestation d'hébergement (datée et signée par le tiers hébergeant, accompagnée d'une pièce justificative du domicile du tiers hébergeant et de sa pièce d'identité), Contrat de location / Quittance de loyer, Attestation d'assurance (habitation), Taxe d'habitation, Titre de propriété, Avis d'imposition ou de non-imposition